

**DEPARTEMENT DE L'ISERE  
COMMUNE DE LE PERCY  
38930**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 09 Octobre, à 20 h00 dans la salle communale, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GONTARD Guillaume.

**Présents :** Guillaume GONTARD, Nicole GONTARD, Thierry CHASSEVENT, Sabine CAMPREDON, Yves PERRIN, Jean Paul REYNAUD, Agnès TREGRET

**Absent excusé :** Laurent CLARET donnant pouvoir à G.GONTARD  
Jean Marc TATIN, Claude BRONNER, Thibaud BECOURT

**Date de la convocation :** 5 Octobre 2014

**Secrétaire de séance :** Nicole GONTARD

-oOo-

**ANCIENNE COLONIE DE FONTAINE : présentation projet habitat groupé/activités**

La présentation du projet d'habitat groupé associé à de l'activité est présenté par les porteurs du projet soient :

Mme Caroline Diaz & Mr Jérémy Dubost  
Mme Marie Lopoukhine & Mr Loïc Kerautret  
Mme Nicole Klein et Mr Sylvain Truffet  
Mme Emile Astier & Mr Gaëtan Rousset

Un document de présentation du projet est disponible en mairie.

Une discussion est ouverte :

- Le projet est intéressant et est en phase avec l'esprit du site.
- La mixité activités/logements (avec des activités qui fonctionnent déjà) est un atout.
- Le projet s'intègre avec les activités existantes qui devront être associées: ACCA, Jus de fruits, Pates, La fabrique,... (Nécessité de conserver un atelier relais).
- Ce projet nécessite un accompagnement que ce soit pour la partie habitat ou la partie activités: montage juridique, lien avec la commune,...
- Il apparait important que dans la réflexion sur l'habitat partagé, l'idée d'associer un ou plusieurs logements communaux soit étudiée.
- La nécessité de conserver l'ouverture du site et de travailler le lien avec le reste du village est importante.
- Une crainte est exprimée sur la faisabilité financière du projet et sur le fonctionnement à long terme. Le fonctionnement et la répartition des espaces communs sont à étudier particulièrement.

Il est difficile pour le conseil municipal de s'engager sur un projet sans connaître les implications financières et techniques. Il est décidé d'accompagner et de suivre ce projet dans sa première

phase d'élaboration (faisabilité): définition du projet en lien avec la commune et les autres intervenants sur le site, faisabilité financière juridique et technique,...

(Plusieurs partenaires, CDDRA, CGI, Habiles, CAUE,... peuvent apporter leurs concours).

L'engagement de la commune pour la suite (et la forme de cet engagement) dépendra de cette première phase.

Il est proposé d'organiser une réunion de présentation avec l'ensemble des partenaires potentiels:

Les porteurs de projet, la commune, les autres activités du site, la commune de Fontaine, le CGI, le CDDRA, les Habiles, la chambre d'agriculture,...

Cette réunion permettra de mettre en place un accompagnement adapté du projet et de balayer les différentes solutions en fonction des exigences de chacun.

Un courrier sera envoyé aux porteurs de projet pour les informer de cette décision.

**-oOo-**

### **PROJET DE L'AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire propose de solliciter l'intervention d'un géomètre afin de délimiter la parcelle en vue de l'extension du cimetière. Le propriétaire concerné a été contacté. Ce bornage permettra de mettre en place une procédure d'échange entre la commune et le propriétaire privé.

Le conseil à l'unanimité des présents donne son accord pour l'intervention d'un géomètre et pour engager les démarches avec le propriétaires.

Le maire informe que le prix des concessions, qui sont toujours en francs ; soit indiqué en euros.

Il propose que le tarif d'un emplacement soit fixé à 150€ pour une concession d'une durée de trente ans.

Après délibération, à l'unanimité le conseil donne son accord.

Nicole Gontard informe le conseil que la procédure de reprise de certaines concessions a été engagée (tombes très anciennes et très dégradées). Un arrêté va être rédigé et des panneaux d'information seront posés au cimetière. La procédure nécessite une durée de trois ans avant la reprise effective des concessions.

**-oOo-**

### **REGLEMENT D'UNE FACTURE POUR ACCUEIL D'URGENCE POUR UNE CLASSE DE NEIGE - HIVER 2013-**

Suite à l'accueil d'urgence (à la demande de la préfecture) d'une classe de neige pendant l'hiver 2013 sur la commune, des repas pour les enfants ont été servis par le restaurant « Le Chamois d'Or ». A ce jour, la facture n'est toujours pas réglée et les actions menées par la commune vers l'école concernée sont pour l'instant sans suite. La préfecture a confirmé que dans ce type de cas il n'existait pas de prise en charge et que c'était à la commune d'assurer les coûts liés à l'accueil des enfants.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents (Thierry Chassevent ne prenant pas part au vote), de relancer l'école et de procéder au règlement de cette facture pour un montant de 510.00 € ttc au restaurant.

**-oOo-**  
**PROJET DE LUDOTHEQUE ITINERANTE PAR L'AFR de MONESTIER DE CLERMONT**

L'AFR de Monestier de Clermont propose à la commune de venir tous les jeudis pour proposer des jeux sur place ou à emprunter (Ludothèque itinérante). Il est proposé d'utiliser le bar à « lulu » pour cette activité. La salle voutée pourra être également empruntée.

Après délibération, le conseil municipal accepte et donne son accord pour ce projet de ludothèque itinérante.

**-oOo-**  
**REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES DE L'EMPLOYE COMMUNAL**

Les frais kilométriques pour l'année 2014 de l'employé communal sont remboursés sur une base de 0,35€/km. Il s'agit des trajets fait dans le cadre des interventions sur la commune (eau, transport scolaire, ...). Les frais liés au transport scolaire sont partagés avec la commune de Clelles.

Après délibération, le conseil municipal accepte et donne son accord pour le remboursement des frais kilométriques.

**-oOo-**  
**CONSTITUTION D'UN GROUPE DE REFLEXION SUR LA LOCALISATION DES COLLECTEURS D'ORDURES MENAGERES EN VUE D'UN ENFOUISSEMENT**

Le maire propose de constituer un groupe de travail afin de réfléchir sur la localisation des collecteurs d'ordures ménagères en vue d'un enfouissement.

Yves Perrin, Nicole Gontard, Thierry Chassevent, sont chargés d'organiser une réunion pour déterminer la localisation en concertation avec les habitants.

Les services de la CDCT seront sollicités pour valider les choix techniques.

**-oOo-**

**INFORMATIONS DIVERSES**

- Une demande a été faite par un particulier pour l'utilisation de la carrière d'Esparron (prélèvement de tout-venant). Il est décidé, pour ne pas faire de précédent, de ne pas délivrer d'autorisation.
- Préparation de la réunion publique du 18/10 sur le projet « Lulu » : le 15/10 à 18h00.
- Thierry Chassevent indique qu'il a fait le tour des chemins (Sandon, Longefonds,...) pour les travaux d'entretien. Les travaux sur le chemin du réservoir des Blancs devraient débuter en Novembre. Il doit également aller voir avec une entreprise la traversée du ruisseau d'Esparron par la conduite d'eau. Un renforcement est nécessaire.
- Sabine Campredon présente le Percillou n°34 avant édition.

**- PROCHAIN CONSEIL : le 6 NOVEMBRE à 20 H**

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 15**